



## ACV BELGIUM SA NOTICE AUX FOURNISSEURS RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

---

ACV BELGIUM SA, dont les bureaux sont situés à 1653 Dworp, Oude Vijverweg, 6, Belgique, et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.868.673, agissant en tant que responsable de traitement, traite et utilise des données personnelles relatives aux personnes travaillant pour ses fournisseurs et prestataires de services (ci-après collectivement dénommés les « **Fournisseurs** »), conformément aux réglementations en matière de protection des données applicables, en particulier le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 dénommé le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après le « **RGPD** »).

Cette notice relative à la protection de la vie privée expose pourquoi et comment ACV BELGIUM collecte des données personnelles sur les personnes physiques de ses Fournisseurs (ci-après dénommées les « **Données du Fournisseur** »), comment ACV BELGIUM les protège et combien de temps elles sont conservées. Cette notice ne porte pas préjudice à des dispositions spécifiques figurant dans un contrat conclu entre ACV BELGIUM et un Fournisseur.

### 1 Pourquoi ACV BELGIUM traite les Données du Fournisseur ?

ACV BELGIUM conserve et traite les Données du Fournisseur, sous forme électronique ou non, en vue de la gestion des fournisseurs et à des fins administratives, notamment pour les activités non-exhaustives suivantes : traiter et répondre à toute communication, demande ou requête qu'un Fournisseur soumet à ACV BELGIUM, traiter des informations relatives à l'achat (effectif ou potentiel) de produits et/ou services du Fournisseur, la gestion de la facturation et la résolution des conflits.

### 2 Fondements juridiques du traitement des Données du Fournisseur

Les Données du Fournisseur sont traitées sur la base d'un ou plusieurs fondement(s) juridique(s) suivant(s) :

- Contrat : En vue de la conclusion et de la gestion d'un contrat d'achat avec un Fournisseur
- Obligation légale : Afin de se conformer aux obligations ou exigences légales applicables à ACV BELGIUM
- Intérêt légitime : Le traitement est nécessaire dans le cadre de l'intérêt légitime d'ACV BELGIUM et/ou d'un tiers.

La nature du traitement des Données du Fournisseur par ACV BELGIUM et/ou un tiers à titre d'intérêt légitime devrait suivre les directives et bonnes pratiques recommandées par les organes de régulation, pour faciliter la réception de services par les Fournisseurs et pour



les études et analyses de marchés et le développement de statistiques. ACV BELGIUM ne traitera les Données du Fournisseur à titre d'intérêt légitime que si le traitement est nécessaire et pondéré par rapport au propre intérêt des individus.

### **3 Catégories de données personnelles traitées en tant que Données du Fournisseur**

Les Données du Fournisseur sont toutes les informations à caractère personnel concernant une personne physique identifiée ou identifiable qui est associée ou liée à un Fournisseur. Pour les finalités précitées, le traitement de données personnelles peut inclure les catégories suivantes :

- Données d'identification personnelle, comme le nom et l'adresse ;
- Données d'identification électronique, comme l'adresse e-mail et le numéro de téléphone ; et
- Données concernant l'occupation, comme l'intitulé de la fonction et l'employeur.

### **4 D'où viennent les Données du Fournisseur**

Quand le collaborateur d'un Fournisseur contacte ACV BELGIUM, les données initiales proviennent le plus souvent de la personne concernée. ACV BELGIUM peut aussi contacter le collaborateur d'un Fournisseur pour recevoir une offre si les données initiales n'ont pas été directement obtenues du Fournisseur. Durant la relation avec le Fournisseur, l'individu concerné ou un autre représentant du Fournisseur peut communiquer à ACV BELGIUM des informations supplémentaires. Si le Fournisseur ne fournit pas à ACV BELGIUM les informations requises par la loi ou le contrat, ACV BELGIUM peut décider de ne pas conclure le contrat ou de mettre un terme à la relation avec un Fournisseur en particulier.

ACV BELGIUM peut également recevoir ou générer des Données du Fournisseur relatives à des personnes physiques de la part d'autres fournisseurs, de clients ou de ceux avec lesquels ces personnes communiquent par e-mail ou par d'autres systèmes.

### **5 Qui a accès aux Données du Fournisseur**

Pour les finalités précitées, les Données du Fournisseur peuvent être divulguées à, et même éventuellement traitées par :

- les individus eux-mêmes ou d'autres personnes employées par ou représentant le Fournisseur ;
- le personnel d'ACV BELGIUM qui a un besoin de connaître les Données du Fournisseur en question ;
- les collaborateurs ou les personnes liés à ACV BELGIUM qui ont un besoin de connaître les Données du Fournisseur en question ;
- les autorités publiques conformément aux réglementations applicables ;



- des prestataires de services d'ACV BELGIUM qui ont un besoin de connaître les Données du Fournisseur en question, comme les prestataires IT et logistique ; et
- les autres conseillers professionnels d'ACV BELGIUM qui ont un besoin de connaître les Données du Fournisseur en question.

## **6 Les Données du Fournisseur sont-elles transférées à l'étranger ?**

Il se peut qu'ACV BELGIUM transfère des informations concernant les Fournisseurs, y compris des Données du Fournisseur, à des sociétés affiliées à ACV BELGIUM à des fins en lien avec la gestion économique de la société. Dans des circonstances limitées, il peut également être nécessaire de transférer des Données du Fournisseur à l'étranger ou à une organisation internationale afin de traiter et/ou conserver cette information pour se conformer à nos exigences légales ou contractuelles. Pour les transferts de données au niveau international, ACV BELGIUM a mis en place des garanties appropriées en ligne avec le RGPD.

## **7 Conservation des Données du Fournisseur**

En général, les Données du Fournisseur sont conservées pendant la durée du contrat ainsi qu'après l'expiration ou la fin du contrat applicable tant qu'ACV BELGIUM peut avoir une responsabilité légale pour laquelle l'utilisation de Données du Fournisseur peut être pertinente, tenant compte des délais de prescription applicables et des obligations légales de conservation.

## **8 Comment les Données des Fournisseurs sont-elles protégées ?**

ACV BELGIUM conserve les Données du Fournisseur de la manière la plus sûre possible, les protégeant contre la perte et la divulgation ou l'accès non-autorisé(e).

## **9 Quels sont les droits des individus et qui peuvent-ils contacter ?**

Conformément aux exigences du RGPD, les individus dont des informations personnelles sont collectées et traitées comme des Données du Fournisseur ont le droit de contacter ACV BELGIUM, s'ils souhaitent :

- accéder, rectifier ou effacer leurs données personnelles ;
- restreindre ou s'opposer au traitement de leurs données personnelles ;
- la portabilité des données, permettant à l'individu de copier ou transférer ses données personnelles ;



- lorsqu'un individu a fourni son consentement au traitement de ses données personnelles, de retirer ce consentement à tout moment (ce qui n'affectera pas la licéité du traitement effectué avant le retrait de ce consentement) ; et
- recevoir des informations complémentaires sur les garanties en cas de transferts internationaux de données.

Les personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de Protection des Données ou d'une autre autorité de contrôle de l'UE, s'ils estiment qu'ACV BELGIUM n'a pas agi conformément aux réglementations sur la protection des données applicables concernant le traitement de leurs données personnelles.

La personne de contact au sein d'ACV BELGIUM pour toutes informations complémentaires concernant ces droits est :

Catherine Delhaye  
ISO Manager  
+32 479 80 77 92  
pivacy@acv.com

## 10 Modifications

ACV BELGIUM est susceptible de modifier cette note relative à la protection de la vie privée à tout moment quand cela est nécessaire, notamment pour se conformer avec les changements dans la réglementation ou les exigences introduites par les autorités de protection des données.